



Problèmes de plomberie, qui doit payer?

Par **Cedrone**, le **12/01/2009** à **10:25**

Bonjour,

je loue un appartement depuis le mois de juin 2008. Les toilettes se sont bouchées au bout d'une semaine et 2 jours après, la clef est restée coincée dans la serrure de notre porte blindée (5points), lorsque je suis rentrée dans l'appartement.

Notre propriétaire est venu avec un "plombier" et à débouché les toilettes et fait les réparations nécessaires en disant qu'elles n'étaient pas à sa charge.

Il a fait venir un autre ami "serrurier" qui n'a pas réussi à changer la serrure. Nous avons depuis une serrure, les verrous et les barres de fer ont été retirées. Il nous reste donc plus qu'un point de fermeture depuis Juin, et notre propriétaire nous envoie personne. Il nous a demandé de quitter l'appartement au plus vite, car il en a marre de nous! Bien sûr il n'a pas le droit mais pourrait bien les trouver en plaçant son fils dans l'appartement à notre place! Depuis ce week end, la douche s'est bouchée à son tour! Nous n'osons plus l'appeler.

L'immeuble est vieux, de type Haussmanien. J'ai eu des contacts avec l'ancienne locataire qui est restée 5 ans dans cet appart. Elle m'a bien dit que les toilettes avaient été bouchées à répétition, et que le propriétaire faisait toujours des petites réparations... Elle m'a aussi dit que la tuyauterie était dans un état "déplorable" pour reprendre ces termes, et qu'après de nombreuses batailles avec le proprio, elle finissait par faire appel à un plombier elle-même, à ses frais.

Elle m'a dit de me débrouiller seule au maximum...

Elle a fini par abandonner et déménager, et a bataillé pour récupérer sa caution pendant 3 mois et l'a finalement menacée de poursuites.

Ce propriétaire me paraît malhonnête, quels sont mes droits face à lui, que dois-je payer, et qu'est-ce qui est à la charge de mon assurance?

Aidez-moi s'il vous plaît, je pense déménager, j'en peux plus! Mais il me rendra jamais ma caution! Nous payons 940 euros par mois!